

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par Chloé KEUNEBROEK  
02-40-41-21-60  
[chloe.keunebroek@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:chloe.keunebroek@loire-atlantique.gouv.fr)  
[pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le

22 MAI 2018

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

**Nom du pétitionnaire :** IEL Exploitation 52 ayant son siège au 41ter Boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

**Nature du projet :** parc éolien « Le Crossais », composé quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné


L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation d'exploiter, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 19 décembre 2017.

Depuis le 2 avril 2018, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**LA PRÉFÈTE,**  
**Pour la Préfète et par délégation,**  
**Le directeur de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

  
**Jean-Philippe AUBRY**

*N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*